

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	23	
Représentés :	10	
Non représentés :	0	Séance du 17 septembre 2024
L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze septembre sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie GARNERO, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Nadège AZZINARI, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Frédéric BRES.		
Étaient absents et non représentés :		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie MILLET, adjointe déléguée à la transition écologique, informe l'Assemblée de la nécessité de créer 4 postes d'adjoints techniques contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au service entretien et au restaurant scolaire, Ces postes relèvent de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois. Elle précise que ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade correspondant, relevant de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, Madame Annie MILLET, entendue et après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre adjoints techniques contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au service entretien et au restaurant scolaire;

DECIDE la création de quatre emplois d'adjoints techniques contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les quatre services susmentionnés pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

DECIDE de fixer la rémunération de ces agents contractuels par référence au 1^{er} échelon du grade concerné, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter quatre adjoints techniques contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : 30.09.2024

Publié le : 30.09.2024.

Notifié le :